

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la police nationale*

*Direction centrale  
du recrutement et de la formation  
de la police nationale*

**Arrêté du 27 avril 2018 relatif à la nomination des membres de la commission d'examen des candidatures pour le cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction - session de sélection 2018**

NOR : INTC1812006A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs de la police nationale ;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 février 2003 relatif à l'organisation d'un cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction de la police nationale ;

Sur la proposition du directeur général de la police nationale,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

En application des articles 4 et 5 de l'arrêté du 26 février 2003 susvisé, la commission d'examen des candidatures, pour le cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction, est composée comme suit pour la sélection des 3 et 4 mai 2018 :

**Président**

M. Julien DEFER, contrôleur général, conseiller « social-RH » du directeur général de la police nationale, représentant M. le directeur général de la police nationale.

*Suppléant*

M. Marc BAUDET, contrôleur général, conseiller « stratégie et prospective » du directeur général de la police nationale, représentant M. le directeur général de la police nationale.

**Membres**

*Titulaire*

M. Philippe LUTZ, directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale.

*Suppléant*

M. Christian KERBRAT, commissaire divisionnaire de la police nationale, adjoint au chef de la sous-direction des méthodes et de l'appui, représentant la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale.

*Titulaire*

Mme Catherine GALY, contrôlease générale, cheffe du département du management et de la gestion des commissaires de police, représentant M. le directeur des ressources et des compétences de la police nationale.

*Suppléant*

M. Eric JOYEUX, commissaire divisionnaire de la police nationale, du département du management et de la gestion des commissaires de police, représentant M. le directeur des ressources et des compétences de la police nationale.

*Titulaire*

M. Philippe TOUYET, commissaire divisionnaire de la police nationale, chargé de mission, représentant la direction centrale de la police judiciaire.

*Suppléant*

M. Fabrice KOZDEBA, commissaire de police, directeur adjoint du SRPJ de Clermont-Ferrand, représentant la direction centrale de la police judiciaire.

*Titulaire*

Mme Marie-Astrid CEDE, commissaire divisionnaire de la police nationale, sous-directrice de la formation de la direction des ressources humaines à la préfecture de police.

*Suppléant*

Mme Estelle BALIT, commissaire de police, sous-directrice adjointe de la formation de la direction des ressources humaines à la préfecture de police.

*Titulaire*

M. Frédéric DEBOVE, directeur de l'institut de droit et d'économie de l'université Panthéon- Assas.

*Suppléant*

Mme Pascale MARTIN-BIDOU, directrice des études de l'institut d'études judiciaires Paris II.

Article 2

Le directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 avril 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le directeur central du recrutement  
et de la formation de la police nationale,*

P. LUTZ